PSL UNIVERSITÉ PARIS

Master Sciences du Vivant

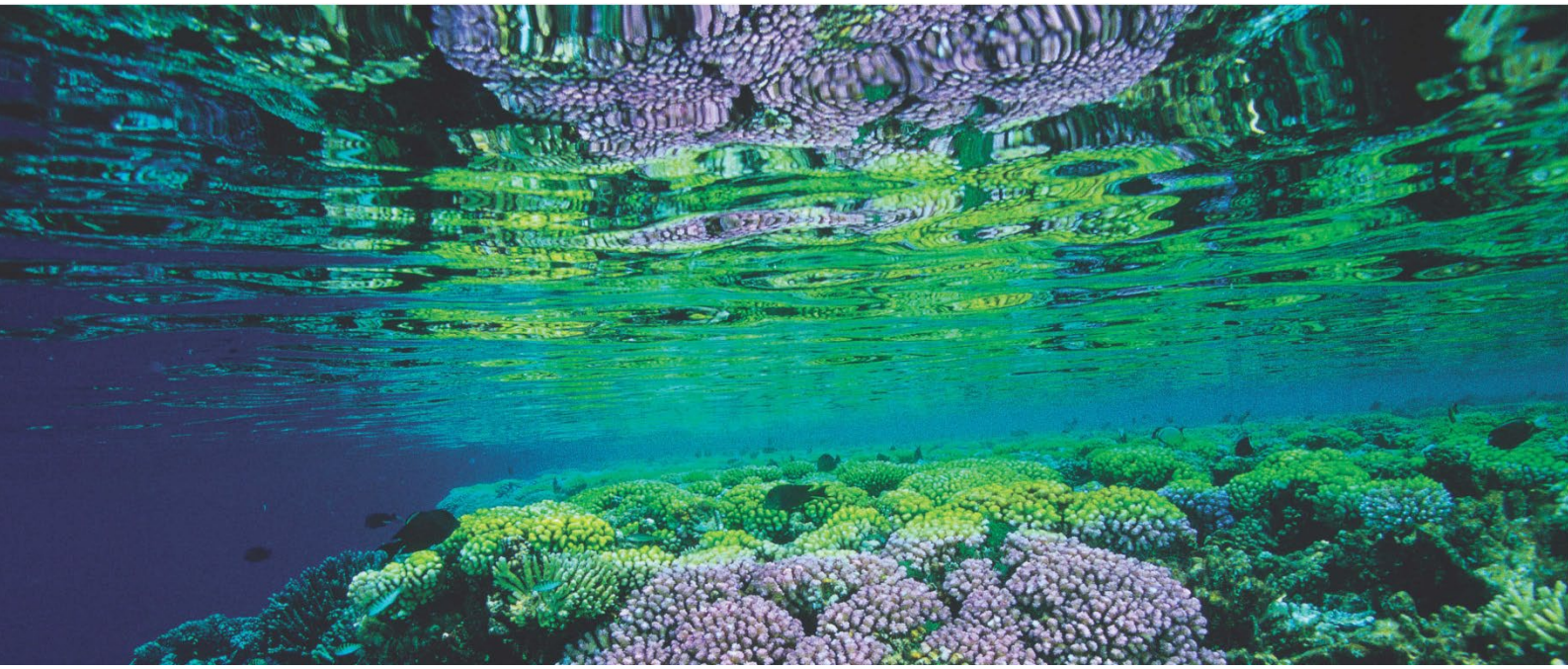

Cursus IMaGHE

Parcours Biodiversité et Environnement (B&E)
Parcours Physiopathologie intégrative (PPI)

ÉCOLE PRATIQUE des HAUTES ÉTUDES | PSL

2021-2022

PSL UNIVERSITÉ PARIS | ENS | École Pratique des Hautes Études | ESPCI PARIS | MINES ParisTech | COLLÈGE DE FRANCE | Institut Pasteur | institut Curie | IBPC

PRÉSENTATION DU MASTER

Le Master Sciences du Vivant de Paris Sciences Lettres Université (PSL-SdV)

Le Master PSL « Sciences du Vivant » est un Master interdisciplinaire qui prépare la prochaine génération de chercheur(e)s, d'ingénieur(e)s et de médecins à aborder les problématiques émergentes en biologie contemporaine, écologie, et sciences de la vie. Le Master PSL-SdV est développé en partenariat par des écoles de renommée internationale : École Normale Supérieure (ENS), Collège de France (CdF), École Pratique des Hautes Études - PSL (EPHE - PSL), École Supérieure de Physique et Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI), École des Mines ParisTech, Institut de Biologie Physico-Chimique (IBPC), Institut Curie et Institut Pasteur.

Le Master PSL-SdV est intégré dans deux programmes gradués de PSL proposant ainsi aux étudiant(e)s un cycle complet d'études supérieures et de recherche du master au doctorat, en sciences du vivant ou en sciences de l'environnement, écologie et géosciences. Ces programmes s'appuient sur les laboratoires de recherche et sur 5 LabEx et l'Institut de convergence Q-Life pour le programme gradué Sciences du vivant ou sur le LabEx CORAIL pour le programme gradué Sciences de la terre et biodiversité. Ces deux programmes offrent des enseignements transdisciplinaires d'approfondissement ou de découverte qui permettent aux étudiants d'enrichir leur parcours.

Le Master PSL-SdV comporte 6 parcours, marqués par une forte identité de formation par la recherche :

- quatre parcours, opérés par l'École Normale Supérieure (ENS) sont regroupés au sein du cursus IMALIS (Interdisciplinary Master's in Life Sciences).
- **deux parcours, opérés par l'École Pratique des Hautes Études – PSL (EPHE - PSL) sont regroupés au sein du cursus IMaGHE (Integrative Master for Global Health and Ecology)** et décrits en détails dans ce guide. Les programmes de ces deux parcours abordent des questions sur les interactions biotiques et abiotiques qui affectent la santé des organismes et des écosystèmes.

Le parcours Physiopathologie Intégrative, PPI est dédié à la biologie, de la molécule à l'organisme. Il fait partie du programme gradué Sciences du vivant.

Le parcours Biodiversité et Environnement, B&E est dédié à l'écologie et la biologie de la conservation, de l'organisme à l'environnement. Il fait partie du programme gradué Sciences de la terre et biodiversité.

Ainsi, ces deux parcours forment des scientifiques impliqués dans des projets de recherche en physiologie ou écologie, qu'ils soient appliqués ou académiques.

Des opportunités de stage sont ouvertes au sein d'un large réseau de partenaires dans et autour d'excellentes universités des territoires français, ainsi qu'à l'étranger. Ces structures fournissent la formation la plus adaptée à la recherche, par immersion dans un programme de recherche et sur un sujet de recherche. Ainsi, la plupart des cours se déroulent à proximité des Groupements de Recherche et d'Enseignements Thématiques (GRET) EPHE - PSL de Paris, Montpellier, Lyon, Bordeaux, Caen, Perpignan, Nancy, Grenoble, Dijon, Dinard et Moorea (Polynésie française).

La formation à la recherche « par la pratique de la recherche » est l'approche historique de l'EPHE - PSL et de ses partenaires.

Les parcours « Biodiversité et Environnement » et « Physiopathologie intégrative »

Parcours	Resp. pédagogique	Courriel
Biodiversité et Environnement (B&E) Adjoint	Christelle Hély-Alleaume	christelle.hely@ephe.psl.eu
	Élodie Guigon	elodie.guigon@ephe.psl.eu
PhysioPathologie Intégrative (PPI) Adjoints	Isabelle Lagroye	isabelle.lagroye@ephe.psl.eu
	Maxime Ratinier Véronique Frachet Joëlle Provasi	maxime.ratinier@ephe.psl.eu veronique.frachet@ephe.psl.eu joelle.provasi@ephe.psl.eu

Au-delà de la formation initiale, nos parcours sont ouverts à la formation en alternance de type contrat de professionnalisation, ainsi qu'à la formation continue.

L'organisation du Master 1, aussi bien que celle du Master 2, permet une implication précoce dans un projet de recherche (ou recherche et développement, R&D) par l'adossement de l'apprentissage théorique à la pratique de la recherche et son application sous forme d'un stage.

Le Master 1 comprend un tronc commun offrant une formation obligatoire en compétences professionnelles (langue étrangère, communication scientifique, statistiques, etc.) en plus de cours disciplinaires permettant une maîtrise des concepts de base et préparant au choix de futures unités d'enseignement permettant une spécialisation.

L'acquisition des compétences professionnelles est poursuivie en Master 2 pour les langues, les statistiques avancées, la gestion de projets et la préparation à la recherche d'emploi ou de doctorat, par exemple.

L'enseignement suit une progression pédagogique, du M1 au M2, afin d'acquérir durant cette deuxième année, une expertise approfondie dans un domaine de recherche plus précis.

Parcours « Biodiversité et Environnement » (B&E)

Ce parcours concerne les milieux terrestres et aquatiques, et plus particulièrement leurs composantes physiques, la gestion de leur biodiversité et les impacts présents et passés, climatiques et anthropiques. La formation proposée trouve son originalité dans une approche multidisciplinaire associant de manière complémentaire l'écologie (ex : milieux marins, forestiers, boréaux, tempérés, tropicaux), la biologie moléculaire, l'évolution ou l'environnement (ex : qualité des eaux, évaluation des risques, climat), la génétique des populations, la paléoclimatologie, la biogéomorphologie, la géographie, la biologie de la conservation…

Le parcours Biodiversité et Environnement permet une spécialisation en 2e année autour des concepts inhérents à la conservation, l'évolution, l'environnement et l'écologie des milieux, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou en lien avec les récifs coralliens.

Parcours « Physiopathologie intégrative » (PPI)

L'originalité de ce parcours multidisciplinaire tient au fait qu'il aborde l'étude des systèmes intégrés à différents niveaux d'organisation dans le cadre de plusieurs contextes physiopathologiques qui sont essentiellement ceux de l'oncogenèse et du cancer, de la génétique, des neurosciences, de l'infectiologie et de l'immunologie. Les aspects cellulaires concernent l'organisation et l'activité des structures macromoléculaires, l'organisation et la régulation de l'expression du génome, la signalisation cellulaire. Les fonctions cellulaires sont envisagées dans le cadre de systèmes intégrés complexes, à différents stades du développement, dans leur contexte normal et pathologique, du niveau tissulaire à celui de l'organisme entier. Il s'agit d'appréhender les mécanismes moléculaires et cellulaires du vivant de manière intégrée, et l'individu dans sa complexité biologique, physiologique mais aussi comportementale.

Par ailleurs, le Master 1 (M1) offre un socle commun de compétences au semestre 1 et la possibilité de choisir, dès le semestre 2, parmi des axes de formation spécialisés intitulés « Pathologie du système nerveux », « Cellules normales, cancers et thérapies » et « Infectiologie ». L'axe est choisi par l'étudiant en fonction de la thématique du projet de recherche développé lors du stage de 25 semaines (réparties sur l'année) dès le M1 afin d'adosser l'apprentissage théorique et l'apprentissage pratique de la recherche. Ces axes pourront être poursuivis au Master 2 (M2) en cohérence avec le projet de recherche de l'étudiant et ses choix d'ouverture.

Dans le cadre de la Convention de coopération pédagogique signée avec l'École Supérieure de Biologie Biochimie Biotechnologies (ESTBB) de Lyon, le parcours PPI master 1 accueille vingt étudiants de l'ESTBB pour certaines UE. De même, certaines UEs de l'ESTBB sont accessibles aux étudiants de l'EPHE – PSL après autorisation par les responsables du parcours.

A noter

Les étudiant(e)s peuvent également suivre des enseignements des autres parcours au sein de la mention (cursus IMaLiS et IMaGHE), au sein des deux programmes gradués et des autres formations universitaires (PSL ou autres). Cette démarche nécessite toutefois l'accord préalable des responsables pédagogiques.

Objectifs de la formation

Au cours des quatre semestres de formation, les étudiants acquièrent les compétences suivantes :

- Les connaissances scientifiques les plus récentes des disciplines concernées.
- Les méthodes d'analyse d'un questionnement scientifique : recherche d'information et bibliographie ; construction de protocoles expérimentaux, analyse de données.
- Les capacités d'interprétation et de présentation de données scientifiques (en français et en anglais).
- Les outils nécessaires à l'élaboration de projets de recherche académique ou R&D.

Conditions d'accès

Les étudiant(e)s doivent faire état d'une recherche active de stage. Toute proposition de stage doit être validée par le conseil de formation du master. Des propositions de stage validées par le conseil de formation sont consultables sur le site de l'EPHE – PSL, rubrique *Stages*.

Les dossiers de candidature des étudiants sont soumis à la commission de sélection composée des enseignants-chercheurs responsables des parcours et de tout ou partie de l'équipe pédagogique du master.

Accès en Master 1

Les étudiants doivent être titulaires d'un des diplômes suivants :

• Licence (L3) en Sciences de la vie, Sciences pour la santé, Sciences et technologie, Sciences de la vie et de la terre ;

• Diplôme équivalent à la licence (180 ECTS) ;

• À défaut, le formulaire de validation des acquis (VA) devra être renseigné. Ce formulaire est disponible dans le dossier de candidature et un avis favorable de la commission de sélection sera nécessaire pour la validation du parcours antérieur.

Accès en Master 2

Les étudiants doivent être titulaires d'une maîtrise ou avoir validé un M1 dans le domaine.

À défaut, le formulaire de validation des acquis (VA) devra être renseigné. Ce formulaire est disponible dans le dossier de candidature et un avis favorable de la commission de sélection sera nécessaire pour la validation du parcours antérieur.

Tutorats pédagogique et scientifique

Le tutorat constitue l'une des bases de la formation ; il introduit au niveau du Master un accompagnement qui est ordinairement réservé à la pratique doctorale.

Un tuteur pédagogique est choisi par la commission de sélection parmi les enseignants(e)s-chercheur(e)s de l'EPHE. Il/elle accompagne l'étudiant durant toute sa scolarité, définit avec lui son calendrier pédagogique et participe à l'évaluation du stage.

Une charte du tutorat pédagogique, cosignée par le tuteur pédagogique et l'étudiant(e), définit les responsabilités réciproques de l'un et de l'autre pendant et après la formation de Master. Le texte de cette charte figure à la fin de ce livret, et est accessible sur notre site EPHE-PSL dans la rubrique *Formations,* il doit être mis à jour en cas de changement de tuteur pédagogique.

Avec l'aide de leurs tuteurs et des autres enseignants-chercheurs, les étudiants de master ont la possibilité d'accéder aux ressources et à la vie des équipes, structures et laboratoires de recherche dans lesquels ils effectuent leur stage.

Une convention de stage doit être établie et signée par le tuteur scientifique, l'étudiant, l'établissement d'accueil du stage, ainsi que par le tuteur pédagogique et le Président de l'EPHE. Un étudiant ne pourra pas débuter son stage ni être présent dans son laboratoire avant que la convention ne soit signée par toutes les parties.

Débouchés professionnels

• Inscription en Doctorat : les titulaires d'un Master 2 peuvent être candidats à l'obtention d'un contrat doctoral, notamment au sein des Écoles Doctorales de PSL et au-delà (Universités françaises et étrangères).

• Concours de la fonction publique de niveau Bac+5 (ex : Ingénieur d'études dans les organismes de recherche publics ou privés, Universités, CNRS, INSERM, CEA, INRA, CIRAD, IRD, Institut Curie, Institut Pasteur…).

• Postes d'ingénierie de haute technicité dans des entreprises du secteur concurrentiel.

– Parcours B&E : agences de l'eau, conservatoires, parcs naturels, collectivités territoriales, bureaux d'étude, etc.

– Parcours PPI : biotechnologies, pharmacie, cosmétique, dispositifs médicaux, matériel de recherche, etc.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Durée des études

• Parcours B&E : 390 h de formation théorique + 60 h de travail personnel encadré en M1, 273 h de formation théorique + 30 h de travail personnel encadré en M2. Il faut ajouter à cet enseignement théorique un stage annuel (40 jours ouvrés minimum).

• Parcours PPI : 300 h de formation théorique en M1, 270 h de formation théorique + 30 h de travail personnel encadré + 12 h d'Atelier + 3 heures de Sensibilisation à l'intégrité scientifique en M2. Il faut ajouter à cet enseignement théorique un stage annuel (120 jours ouvrés minimum).

Parcours Biodiversité et Environnement – M1

Les UE notées en ***italique*** constituent le tronc commun du parcours et sont donc obligatoires.

Semestre 1 **6 UE (24 ECTS) *obligatoires* + 2 UE (6 ECTS) au choix**		**ECTS**
Enseignement de Terrain (Mont Lozère) Partie 1	30 h	3
***Analyse statistique de données 1* (Paris)**	30 h	3
***Communication scientifique* (Paris)**	30 h	3
Spatialisation des données niveau 1 (Dinard)	30 h	3
Biologie des populations (Montpellier)	60 h	6
***Organismes et écosystèmes face aux changements environnementaux* (Paris)**	60 h	6
Spatialisation des données niveau 2 (Dinard)	30 h	3
Marqueurs moléculaires de la biodiversité (Montpellier)	30 h	3
MANEA : Introduction aux écosystèmes coralliens **	30 h	3
Écologie du paysage littoral (Dinard)	30 h	3
Structure et fonctionnement des récifs coralliens (Perpignan)	30 h	3
UE extérieure (autre parcours, autre mention§ sur accord des enseignants)	30 h	3
Total du S1	300 h	30
Semestre 2 **1 UE stage (15 ECTS) et 3 UE (9 ECTS) obligatoires + 2 UE (6 ECTS) au choix** **ECTS**		
UE Stage obligatoire de 2 mois minimum *		*15*
Anglais niveau 1 (Paris)**, #	30 h	3
Enseignement de Terrain (non présentiel) Partie 2	30 h	3
Rapport bibliographique (non présentiel)	30 h	3
Les données sous R : gestion, transformation et visualisation (Paris)	30 h	3
Paléoécologie / Paléoenvironnements (Montpellier)	30 h	3
Écologie forestière pratique (Savoie)	30 h	3
Enjeux environnementaux et sanitaires (Paris)	30 h	3
Génétique des populations niveau 1 (Paris)	30 h	3
Méthodes et Applications de l'Imagerie 3D en SVT et SHS***	30 h	3
UE extérieure (autre parcours ou mention§ sur accord des enseignants)	30 h	3
Total du S2	150 h	30
Total du M1	450 h	60

* Les durées de stage indiquées constituent le minimum permettant la validation soit 40 jours ouvrés minimum. Le stage peut être effectué en France ou à l'étranger ; ** Cette UE comprend l'utilisation d'une Plateforme en ligne dès le S1 ; *** Enseignement à distance ; # Possibilité de valider cette UE par compétence sur présentation d'une certification de niveau C1 en anglais. § UE du parcours IMALIS pouvant être choisies comme UE extérieures (liste non-exhaustive): Mathematics and programming training, Biology of Ecological Systems, Evolution, Epigenetics: from biological phenomena to molecular mechanisms.

Parcours Biodiversité et Environnement – M2

Les UE notées en ***italique*** constituent le tronc commun du parcours et sont donc obligatoires.

Les UE notées soulignées sont les UE de 60 h au choix.

Semestre 3 **3 UE 30 h, 1 UE 60 h (15 ECTS) et sensibilisation à l'intégrité scientifique *obligatoires* + 2 UE 60 h + 1 UE 30 h (15 ECTS) au choix**		**ECTS**
Anglais 2 # (Paris)	30 h	3
Analyse statistique de données 2 (Montpellier)	30 h	3
Grands défis environnementaux* (Paris, *partiellement présentiel)	30 h	3
Sciences de la conservation (Montpellier)	60 h	6
***Sensibilisation à l'intégrité scientifique* (Paris)**	3 h	
MANEA : Biodiversité, écologie, pêche et conservation des récifs coralliens **	60 h	6
Les récifs coralliens de demain (Moorea)	60 h	6
Services et gestion écosystémiques (Dinard)	60 h	6
Méthodes Avancées pour le Suivi de la Biodiversité (Montpellier)	60 h	6
Écologie aquatique / écotoxicologie (Paris)	60 h	6
Ecologie et Evolution morpho-fonctionnelle (Paris)	60 h	6
Interactions biologiques et communication chimique dans les récifs coralliens (Perpignan)	60 h	6
Génétique des populations niveau 2 (Paris)	30 h	3
MANEA : Taxonomie et monitoring des organismes coralliens **	30 h	3
One Health **, ***	30 h	3
Microbiologie évolutive et génomique ***	30 h	3
Écologie et société (Montpellier)	30 h	3
Médiations scientifiques (Paris)	30 h	3
Épistémologie de la biologie***	30 h	3
UE extérieure (autre parcours ou mention§ sur accord des enseignants)	30 h	3
Total du S3	303 h	30
Semestre 4 **1 UE stage (30 ECTS) *obligatoire***		**ECTS**
UE Stage de 5 mois minimum *		***30***
Total du S4		30
Total du M2	303 h	60

*Les durées de stage indiquées constituent le minimum permettant la validation, soit 100 jours ouvrés minimum ; ** Enseignement à distance ; *** UE transversale aux deux parcours. # Possibilité de valider cette UE par compétence sur présentation d'une certification de niveau C1 en anglais. §UE du parcours IMALIS pouvant être choisies comme UE extérieures (liste non-exhaustive) : Changing Climate, Changing Behaviour, Adaptive Dynamics Modeling, Genomes Populations Species, Terrestrial Ecosystems and Global Change Theory and Experimentation, Functional and evolutionary genomics, Introduction to Molecular Phylogeny.

Parcours Physiopathologie intégrative – M1

Les UE notées en ***italique*** constituent le tronc commun du parcours et sont donc obligatoires.

Au second semestre du M1, les étudiants choisissent, en concertation avec leurs tuteurs scientifiques et pédagogiques, quatre UE au choix en cohérence avec leur pratique.

Les étudiants peuvent choisir une spécialisation avec au moins deux UE dans l'un des axes suivants :

l'axe « Pathologies du système nerveux » (bleu), l'axe « Cellules normales, cancers et thérapies » (vert) et l'axe « Infectiologie » (rouge).

Semestre 1 1 UE stage (15 ECTS) et 5 UE (15 ECTS) *obligatoires*		**ECTS**
UE Stage 10 semaines*		***15***
Outils d'intégration dans la recherche scientifique (Paris)	**30 h**	**3**
Communication scientifique (Paris ou Montpellier)	**30 h**	**3**
Analyse statistique des données (Paris ou Montpellier)	**30 h**	**3**
Socle biologie cellulaire et moléculaire (Paris ou Montpellier)	**60 h**	**6**
Total du S1	150	30
Semestre 2 1 UE stage (14 ECTS), 1 UE d'Anglais (3 ECTS) et 1 rapport (1 ECTS) *obligatoires* + 4 UE (12 ECTS) au choix		**ECTS**
UE Stage 15 semaines *		*14*
Anglais 1 (plateforme en ligne) **, #	*30 h*	*3*
Rapport de projet professionnel (non présentiel)		*1*
Neurosciences cognitives (Caen)	30 h	3
Organisation du système nerveux (Montpellier)	30 h	3
Neurophysiologie sensorielle et système moteur (Bordeaux)	30 h	3
Génétique et biologie moléculaire (Paris)	30 h	3
Biologie cellulaire (Paris)	30 h	3
Signalisation et oncogenèse – Partie 1 (Paris)	30 h	3
Organisation du système immunitaire et dynamique de la réponse immune (Paris)	30 h	3
Microbiologie environnementale et infectieuse (Lyon)	30 h	3
Parasitologie et mycologie *** ESTBB Lyon)	30 h	3
Virologie et pathologies infectieuses *** (ESTBB Lyon)	30 h	3
Bactériologie et pathologies infectieuses *** (ESTBB Lyon)	30 h	3
Analyse *in silico* des génomes (Paris)	30 h	3
Physiologie cellulaire (Montpellier)	30 h	3
Biologie structurale et moléculaire (Montpellier)	30 h	3
UE extérieure (autre parcours sur accord des enseignants)	30 h	3
Total du S2	150 h	30
Total du M1	300 h	60

* Les durées de stage indiquées constituent le minimum permettant la validation, soit 120 jours ouvrés minimum sur l'année ; ** Enseignement à distance ; *** Les étudiants EPHE – PSL peuvent choisir une des trois UE assurées par l'ESTBB et doivent en informer le responsable de l'axe « infectiologie » maxime.ratinier@ephe.psl.eu. Le nombre de places pour l'UE « Virologie et pathologies infectieuses » est limité ; # Possibilité de valider cette UE par compétence sur présentation d'une certification de niveau C1 en anglais.

Parcours Physiopathologie intégrative – M2

Les UE notées en ***italique*** constituent le tronc commun du parcours et sont donc obligatoires.

Les étudiants choisissent, en concertation avec leurs tuteurs scientifique et pédagogique, 4 UE au choix par semestre, en cohérence avec leur pratique. Ils peuvent choisir une spécialisation avec au moins deux UE par semestre (du S2 au S4) dans l'un des axes suivants : l'axe « Pathologies du système nerveux » (bleu), l'axe « Cellules normales, cancers et thérapies » (vert) et l'axe « Infectiologie » (rouge).

Semestre 3 1 UE stage (14 ECTS), 1 UE d'Approfondissement (3 ECTS), 1 atelier (1 ECTS) et sensibilisation à l'intégrité scientifique obligatoires + 4 UE (12 ECTS) au choix		**ECTS**
UE Stage 10 semaines*		14
UE Approfondissement (non présentiel)	30 h	3
Atelier « thèse ou pas thèse » (une journée)	6 h	1
Sensibilisation à l'intégrité scientifique (Paris ou à distance)	3 h	
Aspects cliniques et recherche appliquée de la Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées (Paris)	30 h	3
Maladies neurodégénératives et mouvements anormaux : aspects cliniques et thérapeutiques (Paris)	30 h	3
Neurosciences et psychiatrie (Paris)	30 h	3
Cancérologie (Dijon)	30 h	3
Interactions cellules-matrices extracellulaires (Paris)	30 h	3
Signalisation et oncogenèse – Partie 2 (Bordeaux)	30 h	3
Microbiologie évolutive et génomique ***	30 h	3
One Health **, ***	30 h	3
Virologie moléculaire et cellulaire (Lyon)	30 h	3
Epigénétique (Paris)	30 h	3
Génétique moléculaire et transgénèse (Montpellier)	30 h	3
Traitement d'image et analyse multidimensionnelle (Paris)	30 h	3
Épistémologie de la biologie (Paris) ***	30 h	3
Développement normal et pathologique du système immunitaire (Paris)	30 h	3
Cytométrie en flux (Paris)	30 h	3
UE extérieure (autre parcours ou mention§ sur accord des enseignants)	30 h	3
Total du S3	159 h	30
Semestre 4 1 UE Stage (14 ECTS), 1 UE d'anglais (3 ECTS) et 1 atelier (1 ECTS) *obligatoires* + 4 UE (12 ECTS) au choix		**ECTS**
UE Stage 15 semaines*		14
UE Anglais # (Paris)	30 h	3
Atelier « insertion professionnelle » (une journée, Paris)	6 h	1
Modèles cellulaires et modèles animaux des maladies neurodégénératives (Montpellier)	30 h	3
Maladies Neurodégénératives et Mouvements Anormaux : aspects fondamentaux et modélisation (Paris)	30 h	3
Pathologies non dégénératives (Bordeaux)	30 h	3
Immunologie des tumeurs (Dijon)	30 h	3
Cancer : diagnostic, traitement, recherche et développement (Grenoble)	30 h	3
Génétique humaine (Paris)	30 h	3
Paléomicrobiologie **	30 h	3
Pathogènes émergents et ré-émergents (Lyon)	30 h	3
Infections et sociétés **	30 h	3
Comportement alimentaire et maladies associées (Paris)	30 h	3
Science du médicament et pharmacologie (Montpellier)	30 h	3
Méthodes et applications de l'imagerie 3D en SVT et SHS **, ***	30 h	3
Médecine régénérative (Paris)	30 h	3
UE extérieure (autre parcours ou mention§ sur accord des enseignants)	30 h	3
Total du S4	156 h	30
Total du M2	315	60

* Les durées de stage indiquées constituent le minimum permettant la validation, soit une présence effective de 120 jours ouvrés minimum sur l'année ; ** Enseignement à distance ; *** UE transversale aux deux parcours ; # Possibilité de valider cette UE par compétence sur présentation d'une certification de niveau C1 en anglais ; §UE du parcours IMALIS pouvant être choisies comme UE extérieures (liste non-exhaustive) : S3 : Frontiers in Microbial Systems ; Gender brain across Species ; S4 : Neuropharmacology.

Calendrier universitaire

Rentrée	Lundi 6 septembre 2021
Interruption des cours	Du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 inclus
Fin du 1er semestre	Vendredi 07 janvier 2022
Début du 2e semestre	Lundi 10 janvier 2022
Fin du 2e semestre	Vendredi 24 juin 2022

Aménagement du cursus

L'étudiant(e) peut demander à accomplir l'année de Master 1 ou celle de Master 2 en deux ans. Il s'inscrit alors pour un nombre limité d'UE par semestre ou bien pour un des deux semestres de l'année considérée. Cette demande est formulée le plus tôt possible auprès du tuteur pédagogique et du responsable de parcours.

Les stages

Les stages sont effectués dans les unités de recherche de l'EPHE - PSL, dans d'autres établissements de recherche publique, ou dans des structures privées, en France ou à l'étranger sous la direction d'un tuteur scientifique agréé par la commission de sélection.

Un stage de recherche fondamentale sur un même projet tout au long du cursus est possible, en particulier dans la perspective d'un projet doctoral.

Il est possible aussi d'effectuer un stage orienté vers la pratique de la Recherche et du Développement (R&D), notamment en milieu industriel ou sur une plateforme technologique, en bureau d'études/collectivité territoriale ou dans les parcs naturels/ conservatoires. Dans ce cas, le stage sera nécessairement co-encadré par un chercheur du milieu académique, afin de s'assurer que les différentes étapes de la démarche scientifique soient réalisées dans les meilleures conditions possibles.

Une liste (non-exhaustive) de stages proposés dans les structures d'accueil est disponible sur notre site EPHE - PSL, dans la rubrique *Stages* et sur la plateforme Alumni.

Les étudiants peuvent proposer un sujet et un lieu de stage en dehors de la liste précitée. Ces propositions sont étudiées par le conseil de formation du Master qui évalue l'adéquation du stage avec le projet professionnel de l'étudiant et les objectifs de la formation.

Objectifs et évaluation

Que le stage soit effectué dans une unité de recherche EPHE - PSL ou dans une autre structure d'accueil, chaque étudiant(e) est suivi(e) à la fois par son tuteur scientifique et par son tuteur pédagogique. Les objectifs et les modes de validation des différents semestres de stage sont les suivants :

S1 : **« Connaître des techniques de recherche adaptées et réaliser une recherche bibliographique et documentaire »**

Pour le parcours B&E, il n'y a pas de stage en S1.

Pour le parcours PPI, le stage de S1 est évalué par les tuteurs scientifique et pédagogique sur la base d'un avis du tuteur scientifique (grille d'évaluation) et d'une présentation orale devant le tuteur pédagogique (notée sur 20) permettant d'apprécier l'intégration dans le laboratoire et le projet.

S2 : **« Choisir une méthodologie et des techniques en fonction d'objectifs scientifiques et être capable d'écrire un protocole expérimental en s'appuyant sur la littérature scientifique »**

Pour le parcours B&E, le stage de S2 est évalué à partir de trois notes : une évaluation du tuteur scientifique (note sur 10), un mémoire évalué par le tuteur pédagogique (note sur 20), une affiche ("poster") et une présentation évaluée devant un jury (note sur 30).

Pour le parcours PPI, le stage de S2 est évalué par les tuteurs scientifique et pédagogique sur la base d'une fiche d'évaluation remplie par le tuteur scientifique (note sur 20), d'un mémoire (note sur 20) et d'une soutenance devant le tuteur pédagogique (note sur 20).

S3 : **« Exploiter, interpréter et discuter ses résultats ; dégager d'un article les principaux résultats et les présenter »**

Pour le parcours B&E, il n'y a pas de stage en S3.

Pour le parcours PPI, le stage de S3 est évalué d'une part sur la base d'un avis du tuteur scientifique (grille d'évaluation) et d'une présentation orale devant le tuteur pédagogique (note/20), et d'autre part, par les enseignants de l'EPHE - PSL sur la réalisation d'une affiche ("poster") présentée et discutée par l'étudiant au cours d'une journée d'animation scientifique (note/40). Les détails concernant la préparation de ce poster seront communiqués aux étudiants et à leurs tuteurs par courriel électronique.

S4 **: « Proposer un projet de recherche et savoir discuter ses résultats par rapport à la bibliographie »**

Le stage de S4 fait l'objet de la rédaction d'un mémoire (noté par le tuteur pédagogique et un rapporteur, membre du jury, total des deux notes sur 40) et d'une soutenance orale (10 mn de présentation, 10 mn de discussion, une note sur 40) devant un jury constitué par parcours et réuni annuellement.

Les informations détaillées concernant la préparation du mémoire et de la soutenance orale seront communiquées aux étudiants et à leurs tuteurs par courriel électronique.

Convention

Le formulaire pour les conventions de stage se trouve sur l'Espace Numérique de Travail des étudiants, il est possible de le télécharger dès que l'inscription administrative est réglée.

Une convention spécifique peut être rédigée :

– pour l'établissement d'un Contrat de Professionnalisation par le service de la Formation Continue de l'EPHE - PSL.

– pour un stage à l'étranger par le service des Relations Internationales de l'EPHE - PSL.

Montant minimum de la gratification en 2021-2022 :

La gratification est fixée à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (3,90 € de l'heure de présence effective en stage au 01/01/2021).

Afin de calculer le montant de la gratification, l'organisme d'accueil décompte le nombre d'heures de présence effective du stagiaire. Le temps total de présence comprend les heures réellement effectuées au laboratoire ou en entreprise.

Pour les stages à l'étranger ou en Polynésie française, la gratification n'est pas obligatoire, mais nous encourageons les structures d'accueil à gratifier les stagiaires et le montant est calculé conformément à la législation du pays d'accueil (article 6 de la convention).

Règlement de la scolarité et des études

Au sein des formations organisées par l'EPHE - PSL, chaque étudiant(e) doit se conformer au règlement de la scolarité et des études, disponible sur notre site EPHE - PSL, dans la rubrique *Master.*

Contrôle des connaissances

UE présentielles et à distance

Le contrôle des connaissances pour chaque UE de parcours comprend :

– une évaluation réalisée sur place ou à distance, à la fin ou tout au long de l'UE, qui compte pour 50 % maximum de la note de l'UE.

– un travail personnel à réaliser sur le site, ou hors site en une semaine qui, en fonction des disciplines, porte sur l'analyse et l'interprétation de données extraites de la littérature scientifique, est constitué d'exercices, ou peut être une présentation orale à préparer en groupe.

L'ensemble de ces deux évaluations permet d'établir une note globale sur 20. Si cette note est supérieure ou égale à 10/20, l'UE est acquise.

Rattrapage : si la note globale est inférieure à 10/20, une session de rattrapage est programmée avant la fin de chaque semestre. Le responsable d'UE contacte les étudiants concernés par courriel. Ce rattrapage permet la validation de l'UE si la moyenne ou plus est obtenue. Dans ce cas, la note apparaîtra en session 2 sur le relevé de notes.

UE extérieure

L'UE extérieure est une UE choisie parmi les UE proposées dans le cadre d'un autre parcours du Master SdV, des deux programmes gradués ou d'une autre Mention de PSL ou tout autre établissement.

Il est nécessaire d'obtenir, au préalable, l'accord des responsables pédagogiques du parcours EPHE - PSL et de la formation dans lequel l'UE sera suivie.

L'étudiant(e) devra fournir un programme détaillé, les coordonnées de l'enseignant responsable avec un engagement à transmettre le résultat de l'évaluation dans les délais impartis pour la validation du semestre.

Nous attirons l'attention des étudiant(e)s sur les UE du parcours IMaLIS du master SdV mentionnées dans le chapitre « organisation des études ». Il est à noter que l'UE « Mathematics and programming training » qui a lieu avant la rentrée de septembre est fortement suggérée si l'étudiant(e) envisage de choisir d'autres UE comme « Functional and evolutionary genomics » au sein du parcours IMaLIS.

Les cours proposés dans le cadre des programmes gradués (par exemple les « Advanced Biology Courses » du programme gradué Sciences du Vivant) peuvent également être choisis en tant qu'UE extérieure.

UE approfondissement (parcours PPI uniquement)

Dans le parcours PPI, l'UE d'approfondissement au S3 se prépare sous la tutelle du responsable de l'UE de parcours que l'étudiant(e) souhaite approfondir. Elle consiste à préparer un projet de recherche, sur un sujet proposé par l'enseignant et accompagné d'une courte bibliographie (cinq articles ou revues).

Ce projet est rédigé sous forme d'une demande de financement. L'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE concernée dès le début du semestre puis contacter l'enseignant responsable au moins une fois pour s'assurer du bien-fondé de sa démarche (cf. consignes qui seront données à la rentrée). L'UE extérieure ne peut pas faire l'objet de l'UE d'approfondissement.

Compensation d'UE

Il n'y a pas de compensation d'UE dans le cursus IMaGHE.

Pathologie impactant la scolarité

Tout(e) étudiant(e) présentant une pathologie impactant sa scolarité doit pouvoir bénéficier d'aménagement de ses études et/ou de ses examens (loi du 11 février 2005). Pour cela, il faut prendre contact avec le référent handicap de l'établissement (Direction des enseignements et de la vie étudiante, deve@ephe.psl.eu), puis prendre rendez-vous avec le médecin de prévention du service de santé des étudiants de PSL en téléphonant au 07 76 08 63 28 ou par mail santeetudiante@psl.eu.

Lors de cette consultation strictement confidentielle, il faudra présenter des justificatifs médicaux authentifiant la pathologie, le traitement, le suivi et son impact sur la scolarité. Ainsi, en lien avec le médecin traitant et l'étudiant(e), le médecin du service de santé PSL évalue les dispositions nécessaires et rédige une "demande médicale d'aménagement de scolarité ".

Cette demande écrite sera remise au référent handicap qui se charge, en fonction des possibilités de l'établissement et en lien avec l'équipe pédagogique, de la mise en place des mesures adaptées.

LES CINQ ÉTAPES POUR S'INSCRIRE EN MASTER

Poser sa candidature

Les candidatures doivent être déposées en ligne sur le portail de candidature pour les formations de l'Université de PSL, accessible via le site internet de PSL et le site internet de l'EPHE - PSL. Un accusé de réception sera envoyé dès que le dossier complet aura été soumis. Un second accusé sera ensuite envoyé une fois la conformité de l'ensemble du dossier (informations, pièces jointes) vérifiée et validée par le service des admissions.

La commission de recrutement se réunit en mai et en juillet. Elle valide les candidatures d'étudiants en fonction de leur parcours antérieur (formations, résultats universitaires obtenus et expériences professionnelles), de leur motivation, de leur projet professionnel, et de leur projet de stage.

Valider son inscription administrative

À l'issue de la commission de sélection, le/la candidat(e) recevra par courriel la décision d'admission, de refus ou de mise en liste d'attente.

Si la candidature a été acceptée, l'étudiant(e) devra accepter l'offre d'admission. A l'issue de cette phase, l'étudiant(e) sera orienté(e) vers le portail étudiant, il/elle pourra alors valider son inscription administrative en acquittant des droits de scolarité.

En parallèle, l'étudiant(e) inscrit en formation initiale devra s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). En effet, la CVEC est **obligatoire** pour toute inscription en formation initiale ou en alternance dans un établissement d'enseignement supérieur et s'élève à 92 € en 2021/2022. Le règlement et le chargement de l'attestation s'effectuent en ligne à l'adresse suivante : https://cvec.etudiant.gouv.fr/

L'attestation de CVEC délivrée devra être déposée dans son espace personnel du portail étudiant. La carte d'étudiant sera adressée par courrier. La quittance et le certificat de scolarité seront disponibles dans l'espace personnel du portail étudiant.

Réinscription

À l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire, la réinscription s'effectue **via le portail étudiant,** dès l'ouverture des inscriptions administratives.

Faire une demande de prise en charge au titre de la formation continue

Si votre formation est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, vous devez prendre contact avec le service de la formation continue, par courriel :

formation.continue@ephe.psl.eu

Les tarifs et les modalités d'inscription doivent être demandés auprès de l'établissement.

Payer les droits d'inscription

En amont de votre inscription administrative vous devrez vous acquitter de la CVEC.

Montant des droits à payer

Les droits d'inscription de 243 € en 2021-2022 se décomposent en :

- droits de diplôme
- droits de bibliothèque

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les étudiants extra-

communautaires ne satisfaisant pas à l'une des conditions de l'article 3 de cet arrêté doivent s'acquitter des droits d'inscription différenciés de 3770 € pour le diplôme national de master. Le conseil d'administration de l'EPHE - PSL a décidé de s'aligner sur la position de PSL voté en CA du 10/12/2020 qui préconise l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux (243 € en 2020-2021).

Modes de paiement

Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire lors de l'inscription administrative, avec possibilité de paiement en 3 fois.

Formation continue

Si votre formation est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, le service de la formation continue émet une facture à son attention et vous n'avez pas à payer vous-même.

Exonérations

Sont exonérés de droit des droits d'inscription :

- les boursiers sur critères sociaux ;
- les titulaires d'une bourse du gouvernement français ;
- les étudiants inscrits dans le cadre du programme Erasmus ;

En ce qui concerne l'EPHE - PSL, le CA du 27 juin 2019 votant les critères d'exonération a décidé que :

- Les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou les étudiants dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut, bénéficient d'une exonération totale. Cette exonération totale est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en Master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

- En accord avec l'article R719-50 du code de l'éducation, tout étudiant peut faire une demande auprès du Président de l'EPHE - PSL pour être exonéré des droits d'inscription s'il présente une situation personnelle difficile et exceptionnelle (précarité, rupture familiale, perte d'emploi, …) ne lui permettant pas de payer les droits d'inscription. Il doit déposer un dossier de demande d'exonération au moment de son inscription administrative.

Comme mentionné ci-dessus, les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, bénéficient d'une exonération partielle leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette exonération partielle est valable pour toute la durée de préparation du diplôme. L'exonération partielle est accordée sur décision du Président de l'EPHE - PSL à tous les étudiants assujettis aux droits différenciés, lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscriptions en Master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

Affiliation à la Sécurité sociale

Les étudiants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie de leur lieu d'habitation.

Les étudiants internationaux s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur français sont invités à demander **leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr.** Cette démarche concerne également les étudiants français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou français nés à l'étranger.

Aides financières

Aides sociales

Si vous êtes en difficulté financière ou si vous devez faire face à des dépenses inattendues, vous pouvez constituer un dossier pour demander une aide financière ponctuelle à l'EPHE - PSL. Cette aide est financée par la CVEC (contribution vie étudiante et de campus).

Deux demandes peuvent être faites par an, en général au mois d'octobre et de janvier. Les dates exactes des appels d'offre sont diffusées par email et sur le site de l'EPHE - PSL. Les dossiers sont transmis aux assistantes sociales du CROUS qui étudient la situation sociale et financière de l'étudiant. Les montants des aides varient selon les situations individuelles et les crédits disponibles. Les informations sur la constitution du dossier, ainsi que le dossier sont disponibles sur le site de l'EPHE - PSL.

Aides aux projets d'initiatives étudiantes

L'EPHE – PSL (en partie grâce à la CVEC) soutient financièrement des initiatives étudiantes visant à développer tous types de projets. Ces initiatives peuvent concerner notamment des projets de culture (artistique, diffusion scientifique ou générale), des actions de solidarité, d'engagement citoyen, de sauvegarde de l'environnement, de sport, de santé, d'animation de la vie étudiante… ; cette liste n'étant pas exhaustive. Quel que soit le type de projet, il ne doit pas financer des travaux de recherche et ne doit pas être mené dans le cadre d'une unité d'enseignement. N'hésitez surtout pas à contacter le bureau de la vie étudiante qui pourra vous aider dans le montage de votre projet.

Pour prétendre à ces financements (deux appels d'offre par an, en général en octobre et en janvier), il faut être inscrit à l'EPHE – PSL (que ce soit en formation initiale ou continue) et proposer un projet qui sera mené à bien avant la fin de l'année académique en cours. Un bilan du projet vous sera demandé pour justifier l'utilisation des sommes allouées et valoriser vos initiatives par des actions de communication au sein de l'établissement. La réalisation de ce type de projet est une opportunité unique d'enrichir et de diversifier vos compétences et peut être considéré comme un plus dans le cadre des formations en étant présenté en annexe au diplôme.

Période de césure

La césure est une période facultative qui s'étend sur un semestre ou une année universitaire pendant laquelle l'étudiant suspend sa scolarité pour mener à bien un projet personnel ou professionnel, en France comme à l'étranger. La césure débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire. Elle peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais jamais après la dernière année de cursus.

La période de césure n'est pas une année sabbatique ou un choix par défaut ! Cette démarche demande réflexion et anticipation. L'année de césure doit représenter une réelle opportunité d'apprentissage ou de maturation de projets. Pendant l'année de césure, l'étudiant peut effectuer un stage (sous certaines conditions) ou avoir un emploi. Il peut aussi faire une formation dans un autre établissement, un service volontaire (au sein d'une entreprise ou d'une administration), partir en séjour linguistique, ou encore, s'engager dans un projet associatif (citoyen, humanitaire, sportif…). L'année de césure peut être valorisée dans l'annexe au diplôme.

La période de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

Demander à faire une césure est une possibilité mais pas un droit. Afin de bénéficier de cette année de césure, une demande doit être formulée auprès du Président de l'EPHE – PSL qui va prendre sa décision en fonction de l'avis émis par le responsable de la formation (formulaire à demander auprès de la DEVE) et/ou le conseil pédagogique de la formation. Cette demande doit être accompagnée d'une lettre de motivation et de tout document permettant d'apprécier la valeur du projet de césure. Le chef d'établissement peut donc refuser une

période de césure à un étudiant s'il considère que celle-ci n'a aucune valeur ajoutée d'un point de vue personnel ou « professionnel ».

Pour bénéficier d'une période de césure, l'étudiant doit être inscrit dans une formation initiale de l'EPHE – PSL délivrant **un diplôme national.** L'étudiant devra s'acquitter de la CVEC et régler des droits d'inscription à taux réduit (voir dispositif césure sur le site de l'EPHE - PSL).

CONTACTS

Gestionnaire des parcours B&E et PPI

mastersdv@ephe.psl.eu

Bureau de la vie étudiante

vieetudiante@ephe.psl.eu

Formation continue

formation.continue@ephe.psl.eu

Responsable de la Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante

deve@ephe.psl.eu

ÉCOLE PRATIQUE des HAUTES ÉTUDES | PSL

CHARTE DU TUTORAT PÉDAGOGIQUE

L'encadrement pédagogique de l'étudiant de master SdV IMaGHE est assuré par un enseignant-chercheur de l'EPHE - PSL, le « tuteur pédagogique ». Outre un enseignement théorique approfondi, la formation de l'étudiant comprend la réalisation de stages en M1 et M2. C'est pourquoi un rôle spécifique d'encadrement est confié aux maîtres de stages appelés « tuteurs scientifiques ».

Le tuteur pédagogique est un enseignant-chercheur de l'EPHE - PSL désigné dans cette fonction par les responsables de parcours au moment de l'inscription de l'étudiant. Il peut cependant avoir été sollicité directement par l'étudiant. Il convient que le domaine de spécialité du tuteur pédagogique soit proche de la thématique de recherche de l'étudiant.

Cette « charte du tutorat pédagogique » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur pédagogique. Elle figure dans le dossier d'inscription de l'étudiant. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et transmise au service de la scolarité, au plus tard après l'entretien de fin de premier semestre.

PENDANT LA FORMATION DE MASTER

L'étudiant et le tuteur pédagogique entrent en contact immédiatement après que l'autorisation d'inscription a été prononcée.

Le tuteur pédagogique guide l'étudiant dans le choix de ses enseignements théoriques en veillant à ce qu'ils soient cohérents et adaptés à son niveau et à ses objectifs et, éventuellement, dans sa recherche de stage.

L'étudiant s'engage à informer son tuteur pédagogique de son souhait éventuel de modifier ses choix d'enseignements théoriques au cours de la formation et à le contacter en cas de difficultés. Après accord du tuteur pédagogique, tout changement des choix d'enseignement en cours de semestre doit être signalé par l'étudiant à la Division des Enseignements et de la Vie Étudiante (DEVE) de l'EPHE – PSL et aux responsables des enseignements concernés.

Le tuteur pédagogique s'engage à suivre les progrès de l'étudiant, notamment à s'entretenir avec lui aussi souvent que nécessaire. Il organise au moins un entretien approfondi avec l'étudiant avant chaque échéance pédagogique majeure pour laquelle son avis est requis, c'est à dire le bilan semestriel. Le tuteur pédagogique est l'interlocuteur privilégié en cas de difficultés de toutes natures susceptibles d'entraver la bonne marche de la scolarité de l'étudiant. En cas de difficultés persistantes, il incombe au tuteur pédagogique ou à l'étudiant d'en informer le responsable de parcours qui prend les mesures les plus adaptées pour le règlement des difficultés, au besoin avec le concours du responsable de la mention.

Le tuteur pédagogique rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

APRÈS LE MASTER

Le tuteur pédagogique s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école.

Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur pédagogique de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être contacté, notamment lors du suivi des diplômés.

Fait en deux exemplaires dont l'un est retourné à la scolarité et l'autre conservé par l'étudiant.

le Tuteur pédagogique	l'Étudiant
Nom :	Nom :
Date :	Date :
Signature :	Signature :

Attestation

ÉCOLE PRATIQUE des HAUTES ÉTUDES | PSL

Protection des données et du droit à l'image des enseignants

Je soussigné/e étudiant/e, stagiaire de formation continue ou auditeur au sein de l'École Pratique des Hautes Études déclare parfaitement connaître les articles 226-1, 226-2 et 226-8 du Code pénal.

Les enseignements étant enregistrés pour pouvoir être visionnés à distance en direct ou en différé, je sais que je m'expose à des sanctions pénales si je diffuse, partage, ou communique par n'importe quel moyen, ces images, animées ou non, et/ou les paroles en dehors de ce cadre universitaire.

Je sais que les enseignants n'ont pas consenti à ce que les enregistrements audio et/ou vidéo puissent être utilisés à d'autres fins que de permettre aux seules personnes inscrites aux enseignements de l'École Pratique des Hautes Études de suivre les cours à distance. Je sais que je ne bénéficie pas de la présomption de consentement visée à l'alinéa 5 de l'article 226-1 du code pénal.

Article 226-1

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;

2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ;

3° En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci ;

Lorsque les actes mentionnés aux 1° et 2° du présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.

Lorsque les actes mentionnés au présent article ont été accomplis sur la personne d'un mineur, le consentement doit émaner des titulaires de l'autorité parentale.

Lorsque les faits sont commis par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité, les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et à 60 000 euros d'amende.

Article 226-2

Est puni des mêmes peines le fait de conserver, porter ou laisser porter à la connaissance du public ou d'un tiers ou d'utiliser de quelque manière que ce soit tout enregistrement ou document obtenu à l'aide de l'un des actes prévus par l'article 226-1.

Lorsque le délit prévu par l'alinéa précédent est commis par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables.

Article 226-8

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne sans son consentement, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention.

Lorsque le délit prévu par l'alinéa précédent est commis par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables.

Fait à Paris, le

Signature